

PIERRE, 39 ANS

AGENT HOSPITALIER DEPUIS DÉCEMBRE 1995

a obtenu une licence professionnelle logistique hospitalière en 2008 par la formation continue.

Quelles sont vos activités et responsabilités professionnelles ?

«J'ai obtenu un BAC en 1990 puis un BTS de communication en 1992. Agent hospitalier affecté au magasin central d'un Hôpital à partir de 1995, j'ai souhaité rapidement compléter mes connaissances logistiques. Sans l'aide de mon employeur, j'ai préparé et obtenu un BAC Pro de logistique. Ensuite, j'ai pu bénéficier avec l'ANFH d'un congé formation professionnelle en septembre 2007 pour préparer la Licence professionnelle de logistique hospitalière que j'ai obtenue en juin 2008».

Quel est votre objectif professionnel ?

«Obtenir un poste de responsable logistique mais la situation économique des Hôpitaux est difficile actuellement».



Quel regard portez-vous sur votre parcours de formation ?

«Des regrets de n'avoir pas pris la filière logistique dès le début, mais la grande satisfaction d'avoir pu obtenir une licence à 38 ans ! Ce challenge de reprise d'études m'a permis de remettre du vent dans les voiles et me redonne espoir dans mon évolution professionnelle au sein de mon entreprise. Je dispose aussi d'un carnet d'adresses et un réseau d'anciens étudiants et professionnels intervenant dans cette formation».

LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

C'est un établissement public national paritaire (composé d'élus locaux et de représentants des personnels) et déconcentré sur le territoire via des délégations régionales. Le financement de la formation est assuré par une cotisation s'élevant à 1% de la masse salariale des collectivités.

Ses Missions

Former tout au long de la vie

En tant qu'organisme de formation, le CNFPT forme les agents territoriaux dès leur recrutement et tout au long de leur carrière, grâce aux formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, de préparations aux concours et aux examens professionnels.

Anticiper les besoins de formation des collectivités

Le CNFPT pilote un observatoire qui réalise des études statistiques et prospectives sur l'emploi, les métiers et les compétences de la fonction publique territoriale.

Dynamiser les carrières

Le CNFPT organise les concours, la publicité des emplois et produit le Répertoire national des emplois de direction de la fonction publique territoriale.

Contacts utiles

- **CNFPT Lorraine** - 03 83 95 51 51 - www.lorraine.cnfpt.fr
- **CNFPT Alsace-Moselle** - 03 87 39 97 40 - www.alsacemoselle.cnfpt.fr
- **ANFH Lorraine** - 03 83 15 17 34 - www.anfh.asso.fr